

Nîmes, le 19 février 2014

Monsieur Michel BOURGEAT
Président de Croco Vélo

Préambule :

Pour nous, dans l'élaboration d'un nouveau Plan de Déplacement Urbain, le vélo est considéré comme un moyen de déplacement au même titre que le piéton (dont l'aire d'évolution est de l'ordre de 500 mètres autour d'un point d'échange), le transport en commun (qui permet d'effectuer de longs trajets, y compris inter agglomérations) et la voiture (encore indispensable pour des déplacements difficilement résolus par les transports en commun).

Autour de son point d'échange, le vélo possède un rayon d'action de l'ordre de 1 à 5 kilomètres ce qui veut dire que l'on peut aller de la Gare centrale à Paloma ou à St Césaire encore faudrait-il qu'il existe des pistes cyclables sur le périphérique, ce qui n'est malheureusement pas le cas actuellement.

Dans un deuxième temps le vélo peut être aussi considéré comme un outil de loisir et même de santé.

Le PDU adopté le 6 décembre 2007 prévoyait, dans son plan vélo, la réalisation de 5 kms de pistes cyclables par an. En cherchant bien, on arrive péniblement à comptabiliser 5 kms de « vraies pistes cyclables » en 7 ans. Cherchez l'erreur !!!!

Ce que nous avons compris et ce que nous proposons :

- Etant donné que ¼ des clients du commerce en Centre-Ville sont à vélo il faut prioritairement établir la continuité des quelques axes existants avec le cœur du Centre-Ville ce qui participera à sa redynamisation.

Pour cela, et tout de suite, nous nous engageons à :

- Autoriser la circulation des vélos sur certaines voies actuellement réservées aux bus (comme sur la rue de la République),
- Créer, par arrêté municipal, des « zones 30 » dans tout l'écusson élargi aux quartiers périphériques,
- Permettre, par arrêté municipal, les contresens cyclables dans toutes les zones 30,
- Inciter à la finalisation de la station de vélos sécurisée de la gare en attendant la construction d'une deuxième dont l'emplacement sera décidé en collaboration avec les habitants, les commerçants et bien sûr les utilisateurs des vélos (pourquoi pas près de la coupole des Halles sur le Gambetta ?),
- Implanter, sur le domaine public, des accroches à vélos devant les commerces qui en feraient la demande,

- Entamer des négociations avec TANGO pour équiper en accroches à vélo les arrières des bus.
- Nous sommes conscients qu'après les accès au Centre-Ville il est important d'établir la continuité des axes cyclables et non de créer une mosaïque discontinue qui est très dangereuse pour les utilisateurs
- En concertation avec les associations, nous allons établir un constat de l'existant et définir un plan réaliste des aménagements cyclables à réaliser dans les prochaines années,
- Dès que l'audit financier sera connu, un budget sera alloué au développement d'un plan vélo approuvé par tous.
- Pour ce faire un « Monsieur Vélo » sera nommé au sein des services techniques qui sera l'interlocuteur privilégié des usagers du vélo et qui sera le garant, avec les partenaires, du bon déroulement du plan.
- Nous nous attacherons à avoir une attention et une promotion permanente du vélo et de ses utilisateurs :
 - Veiller à ce que tous les panneaux indicateurs soient conformes et le mieux placés pour la sécurité des usagers (la signalisation doit être blanche et non pas stylisée par un architecte comme sur le Jean Jaurès !),
 - Promouvoir le partage de la chaussée lorsqu'il n'est pas possible de matérialiser une piste dédiée, utiliser les trottoirs lorsqu'ils sont suffisamment larges,
 - Aménager une piste cyclable, lors de toute création ou réhabilitation de voie comme la loi nous en fait obligation,
 - Participer activement, financièrement, médiatiquement et techniquement aux différents événements organisés, au cours de l'année, pour la promotion du vélo (semaine de la mobilité, journée du vélo...).
- Enfin, comme nous le ferons pour d'autres filaires (construction de murs en pierre sèche, entretien d'espaces verts,...) nous inciterons et faciliterons la création d'un artisanat tourné vers les « petits métiers » liés aux vélos (station de réparation à installer près des vélo-stations, livreurs à vélo et, pourquoi pas, cyclo-taxi !).

Nous vous confirmons notre présence à la fin de votre Assemblée Générale, le jeudi 20 février à 20 heures, et vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Françoise DUMAS
Et la liste NIMES CAPITALE